

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 5 Avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq AVRIL à vingt heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Claude AUVINET.

Date de convocation : 29 Mars 2018

PRÉSENTS : AUVINET Jean Claude, MERLET Serge, FORTIN Christophe, GROLLEAU Magalie, BRIENS Guillaume, COULAIS Jérôme, DASSOT Maryline, PUAUD Hélène, RENOU Paule, SOULARD Anne-Lise, TETRAULT Maryse

EXCUSÉS : BENIT Julien, GAUTRON Julien, MAUME Simone

Secrétaire de séance : Jérôme COULAIS

Nombre de conseillers : En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Au cours de sa séance du 5 Avril 2018, le Conseil Municipal a :

- désigné comme Secrétaire de séance Monsieur Jérôme COULAIS,
- approuvé le compte rendu de la réunion du 28 Février 2018.

1. Construction d'un groupe scolaire et périscolaire :

➤ Validation de la phase APD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- a validé l'avant-projet définitif présenté et l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 1 488 000,00 € HT intégrant le système de chauffage PAC « air/eau », et une micro-station d'assainissement « non collectif » 17 EH,
- a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre s'élevant à 136 896,00 € HT,
- a autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant de forfaitisation de la rémunération de l'assistant à maîtrise d'ouvrage s'élevant à 66 606,00 € HT,
- a autorisé le lancement de la phase DCE,
- a autorisé Monsieur le Maire à lancer la consultation pour les marchés de travaux bâtiment,
- a donné tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre de la procédure de passation pour le choix des différentes entreprises,
- a précisé que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération n° 58 « Construction d'un groupe scolaire et accueil périscolaire » - article 2313.

➤ Mise en place d'une autorisation de programmes et crédits de paiement (APCP)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- a décidé la création de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n° AP18-1 intitulée « Construction d'un groupe scolaire et périscolaire »,
- a fixé la durée de l'AP/CP à deux ans,
- a décidé d'ouvrir les Crédits de Paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019
AP18-1	Construction d'un groupe scolaire et périscolaire	2 335 888.00 € TTC	1 000 000.00	1 335 888.00

2. Approbation du Compte de Gestion 2017 du Budget Principal et du budget annexe « La Croix Rambaud »

- Le Conseil Municipal a déclaré à l'unanimité que les comptes de gestion du Budget Principal et du budget annexe (Lotissement la Croix Rambaud) dressés pour l'exercice 2017 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

3. Approbation du Compte Administratif 2017 du Budget Principal et du budget annexe « La Croix Rambaud »

- Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le Compte Administratif 2017 du Budget Principal qui présente :
 - ✓ un excédent de fonctionnement de 282 546.12 € propre à l'exercice 2017,
 - ✓ un déficit d'investissement de 60 719.80 € propre à l'exercice 2017,
- Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le Compte Administratif 2017 du Budget annexe Lotissement la Croix Rambaud, aucune opération n'ayant été constatée sur l'exercice 2017.

4. Affectation du résultat 2017

- Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité l'affectation définitive des résultats de l'Exercice 2017 comme suit :

I - BUDGET PRINCIPAL

Art 002 :	Report en Section de Fonctionnement (recettes)	162 113.90 €
Art 1068 :	Affectation à la Section d'Investissement	307 000.00 €
Art 001 :	Solde d'exécution négatif reporté	57 228.33 €

II - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA CROIX RAMBAUD

Art 001 :	Solde d'exécution positif reporté	95 313.75 €
-----------	-----------------------------------	-------------

5. Présentation et vote du Budget Primitif 2018 du Budget Principal et du budget annexe Lotissement « La Croix Rambaud »

- Le Conseil Municipal a adopté à 10 voix pour et une abstention, le Budget Principal 2018 de la Commune de la Réorthe qui s'équilibre à :

↓ Section de Fonctionnement	889 493.90 €
↓ Section d'Investissement	2 088 135.52 €

- Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le Budget Principal 2018 du budget annexe du Lotissement la Croix Rambaud qui s'équilibre à :

↓ Section de Fonctionnement	84 740.25 €
↓ Section d'Investissement	180 053.00 €

- Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de reprendre les résultats définitifs de l'Exercice 2017 pour le Budget Principal et le Budget annexe Lotissement la Croix Rambaud,
- Le Conseil Municipal a arrêté à l'unanimité le produit de l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget principal à :
 - ↓ 1 247 216.11 Euros à l'article 1641 « Emprunts en euros »

6. Vote des taux d'imposition 2018

- Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, l'augmentation de 1 % des taux d'imposition pour 2018, soit :

↓ Taxe d'Habitation	15,92 %
↓ Taxe Foncière (Bâti)	15,08 %
↓ Taxe Foncière (Non bâti)	43.32 %

7. Détermination du coût horaire moyen pour les travaux en régie sur l'exercice 2018

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté le calcul d'un coût horaire moyen dans le cadre des travaux en régie et arrêté le coût horaire moyen du personnel, pour 2018, à 16 € 04.

8. Ouverture d'une ligne de trésorerie

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 500 000 euros, donné l'autorisation au Maire pour consulter les établissements bancaires et négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie et donné l'autorisation au Maire pour signer la convention à intervenir.

9. Affectation et distribution des revenus des terres de Bois Gâts

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'arrêter le nombre des ayants droits à 432, de fixer à 6 euros 35 la part de chacun des ayants droits et de charger Monsieur le Maire de mener à bien la distribution des revenus qui se fera en Mairie.

10. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 26 € et autorisé Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

11. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

- Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagés, la conclusion de louage de chose pour une durée n'excédant pas 12 ans et l'exercice du droit de préemption urbain.

Fait à la Réorthe, le 10 Avril 2018

Le Maire, **Jean-Claude AUVINET**

